ÉPREUVES DE SÉLECTION OUVERTES AUX TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLÔME ÉTRANGER DE MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE PERMETTANT L'ACCÈS À UN INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE EN VUE DU DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE FRANÇAIS

L'accès aux épreuves de sélection et le déroulement des épreuves sont régis par les articles 27 à 32 de l'arrêté du 02 septembre 2015, et modifications ultérieures, relatifs aux épreuves d'admissibilité et à la procédure de sélection.
Vous pouvez les consulter sur le site https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031128260/2026-10-19

Sélection 2027 - Rentrée 2027/2028

IFMK Vichy Région Auvergne-Rhône-Alpes

Date limite de demande de candidature via le site Internet de l'IFMK de Vichy	**Vendredi 08 janvier 2027 à 12h00**
Date limite du dépôt des dossiers sur la plateforme et du versement des 150 € de frais de dossier	**Lundi 11 janvier 2027 à 9h00**
Etude de la recevabilité de la demande : Après étude des dossiers par les directeurs d'Instituts de Masso-Kinésithérapie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour vérification de la conformité des dossiers	**Vendredi 19 février 2027 à 14h00**
Résultats de recevabilité aux épreuves	**À partir du Lundi 22 février 2027** Envoi de l'avis de recevabilité et des convocations. Frais de participation aux épreuves (350€) à verser au plus tard le 03 mars 2027. La convocation n'est valable qu'après réception du versement des frais d'épreuve.
Épreuves d'admissibilité	**Mercredi 24 mars 2027 à 8h30** L'adresse du lieu d'examen ainsi que la salle seront indiquées sur les convocations. 8h30 : vérification des différentes pièces administratives 9h30 -11h00 : épreuves d'admissibilité.
Jury d'admissibilité	**Mercredi 28 avril 2027 à 14h00**
Résultats d'admissibilité à la suite de l'épreuve écrite	**Jeudi 29 avril 2027 à 14h00** Affichage des résultats d'admissibilité à l'ARS et dans les IFMK d'Auvergne–Rhône-Alpes.
Épreuves d'admission	**Mercredi 26 mai 2027 à partir de 8h00** L'adresse du lieu d'examen ainsi que la salle seront indiquées sur les convocations.
Jury admission IFMK LYON: 1 place IFMK GRENOBLE: 1 place IFMK SAINT-ETIENNE : 1 place IFMK VICHY : 1 place IFMK LYON Déficients Visuels : 1 place	**Mercredi 26 mai 2027** Le jury final définit la liste des candidats ayant échoué et celle des candidats susceptibles d'être admis en fonction du rang de classement et du quota des Instituts.
Résultats d'admission	**Mardi 1er juin 2027 à 14h00** Affichage des résultats d'admission à l'ARS et dans les IFMK d'Auvergne–Rhône-Alpes.

Les candidats de la liste principale auront 10 jours calendaires (jusqu'au vendredi 11 juin 2027 à 12h00) pour confirmer leur inscription dans l'Institut qui leur est attribué selon leur rang de classement et l'ordre de leurs vœux, sans confirmation écrite dans ce délai, le candidat est réputé avoir renoncé. À compter du lundi 14 juin 2027, en cas de désistement d'un ou plusieurs candidats de la liste principale, les secrétariats des IFMK pourront contacter par téléphone les candidats inscrits sur la liste complémentaire.